

Plan PDVMI :

- Pendant la période de consultation Espace d'Information Conseil : afin de favoriser l'émergence des projets.
- Après : Espace Mobilité Projet.
- Cette structure externe permet de garantir la confidentialité de la démarche individuelle tant que l'employé le veut
- Cet espace est actif aussi pour les Mobilité Internes
- Mobilité Interne :
 - le processus se fait au travers de l'outil existant (ehr) et suivant le processus habituel (candidature individuelle, adéquation entre le poste proposé et les compétences du candidat, sélection parmi les candidats par le manager recrutant, 3 semaines pour candidater, 5 semaines max de gestion des candidatures...)
 - Pendant la période de consultation : la mobilité peut être immédiate mais sous forme de mission interne.
 - Aides à la MI inter-site (qui sont plus avantageuse que la LOP)
 - La Direction insiste sur le fait que tout employé du périmètre est éligible à une mobilité interne y compris ceux qui seraient affectés à une tâche de legacy.
- PDV : ce plan reprend les grandes lignes des plans précédents
 - 4 types de projets professionnels (Emploi dans une autre entreprise, Reprise/création d'entreprise, Formation/reconversion, Départ à la retraite)
 - Suivi et validation : commission nationale de validation (au moins 1/mois)
- Un départ ou une mobilité peut être refusée dans le cas où l'employé a une fonction clé (de la legacy pour un client clé par exemple).